



Contestation de frais juridique (saisie de maison annulé)

Par **robotzeus**, le **14/02/2011** à **20:16**

Bonjour

Ma mère a contracté un prêt avec hypothèque de sa maison avec mon père, cela fais 5 ans qu'ils sont divorcé mais le partage des bien n'avait pas été réalisé avant janvier 2009. Depuis 5 ans ma mère a toujours payé un peu plus de la moitié du prêt. Si les 2 parties avaient payé le prêt aurait du être remboursé au bout de ses 5 ans. A la fin la banque a réclamée (l'année dernière)le payment avec une date limite au delà de laquelle ils mettaient la maison en vente. J'ai pu emprunter in-extrémiste (35000 euro) pour les données à ma mère (pour pas qu'elle perde sa maison).

Elle a donnée l'argent directement a l'avocat de la banque avant la date limite (début novembre). Malgré ca la banque a entamé les démarche pour vendre la maison et les a rétracté (sans doute qu'elle n'était pas au courant que l'argent avais été versé). Aujourd'hui ma mère a reçu une lettre du tribunal d'instance réclament les frais juridique (environ 2000 euro) alors qu'elle a toujours payé sa part de prêt et qu'elle a donnée l'argent en temps et en heure (Somme que son ex mari aurai du donné).

Es ce qu'il y as quelque chose a faire pour contesté ses frais juridique car ses dernier obligerai de refaire un emprunt ?

Merci d'avance pour votre aide.

Par **amajuris**, le **15/02/2011** à **14:42**

bjr,
il y a une solidarité entre époux.
donc si un époux ne paie pas, le créancier peut tout à fait se retourner contre l'autre époux
même si depuis un divorce est intervenu.
cdt

Par **robotzeus**, le **15/02/2011** à **19:56**

Merci mais la question est surtout de savoir si on peut contester les frais juridiques et comment car on a quand même réussi à payer dans les temps?

la banque n'est pas constante car elle voulait revendre la maison et se faire une méga marge c'est pas de notre faute si on a réussi à payer l'intégralité de la somme avant la date limite, de plus on les avait prévenu que l'on était en train de faire un emprunt pour les rembourser (on ne pouvait pas avant car j'étais encore en période d'essais)

cordialement